Quarante-deuxième Année — N° 12 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 12 JANVIER 1897.

# JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Fontaines, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. —
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 11 JANVIER 1896

## L'ESCLAVAGE A MADAGASCAR

La situation s'améliore à Madagascar; il y a encore beaucoup de rebelles dans notre nouvelle colonie et ce qui le montre, c'est que nos colonnes ont avec eux de fréquents engagements et que les bandes, enhardies *par notre inaction, pendant de longs mois*, osent attaquer, — sans succès d'ailleurs, — nos postes de miliciens et même nos postes de réguliers. Mais l'horizon se dégage, et, d'après toutes les correspondances, l'Emyrne et le pays de Betsiléos, — c'est-à-dire les deux régions qui nous paraissent aujourd'hui les plus précieuses, — seront bientôt entièrement pacifiés.

Le général Galliéni ne se contente pas de réduire l'insurrection *manu militari* ; il prend des mesures pour arrêter le recrutement des bandes, assurer la police et la défense des villages, fixer leur responsabilité, et en même temps il vient en aide à une partie intéressante de la population malgache. On sait que le manque de tact qui a présidé à l'abolition de l'esclavage nous a créé des embarras de diverses catégories. Ainsi les propriétaires d'esclaves se sont empressés de jeter sur le pavé les vieillards et les infirmes qu'ils étaient obligés d'entretenir sous l'ancien régime.

On a rendu la liberté à ces malheureux et ils la maudissent, forcés qu'ils sont d'implorer la charité publique. Il nous faut donc créer une Assistance publique afin de les secourir, et c'est là pour nous un devoir impérieux, car nous avons une responsabilité envers eux. Avec un peu de doigté et de patience, nous eussions évité ces embarras en laissant aux Hovas la charge des vieux esclaves et ce n'eût été que justice, car ceux-là ont profité du travail de ceux-ci.

D'autre part, le commandant en chef va rendre obligatoires des contrats de louage à long terme pour les travailleurs indigènes ; c'est le seul moyen qu'on ait trouvé pour assurer la main-d'œuvre aux propriétaires malgaches et aux colons européens. D'ailleurs, de cette façon, on pourra surveiller et même arrêter le recrutement du fahavalisme. Ceux qui loueront des travailleurs auront une action et une responsabilité sur leur personnel, et cela facilitera beaucoup la répression du banditisme. D'autre part, cette réglementation arrêtera tout mouvement d'émigration de la population indigène : on sait que la grande misère de beaucoup de nos vieilles colonies est le manque de main-d'œuvre ; on sait aussi que ce mal sévit dans diverses régions de l'Afrique australe.

Si Madagascar, comme l'Indo-Chine française, a quelque valeur, c'est parce que la colonisation y trouvera des bras en quantité suffisante ; or, l'abolition de l'esclavage dans la grande île de l'Océan Indien présente un danger contre lequel il faut se prémunir; en principe, tout Malgache aurait maintenant le droit d'émigrer où bon lui semblerait et il est bon de prendre des précautions contre le dépeuplement possible de l'île.

Mais que va-t-on dire de ces contrats de louage? Beaucoup le considéreront comme une sorte de servage. Il est regrettable qu'on soit contraint de prendre des mesures de cette espèce. Elles sont, assure-t-on, indispensables pour rétablir l'ordre et tous les colons les réclament instamment ; en réalité, on doit les considérer comme une sorte de transition entre le régime de l'esclavage à Madagascar, — il était très paternel, — et la liberté toute simple. Il est certain qu'il eût été facile de faire disparaître progressivement l'esclavage dans notre nouvelle colonie : on ne l'a pas voulu et nous sommes forcés de recourir à des expédients qui ne sont pas sans présenter de nombreux inconvénients.

## LÉON XIII
### LES CONGRÈS et LES QUESTIONS SOCIALES

Ces derniers temps, on a vu se produire une campagne contre les congrès catholiques, que l'on accusait de dépasser les instructions du Pape et d'introduire une sorte de Révolution dans l'Eglise. Non sans surprise, on a lu dans le *Popolo Romano* lui-même une espèce de sermon à l'adresse du Pape, afin de le détourner de ces « innovations dangereuses ».

Les congrès visés étaient notamment ceux de Padoue et de Lyon. On était allé jusqu'à dire que l'*Union catholique pour les Etudes sociales*, la promotrice du congrès de Padoue, allait, par ordre d'en haut, être absorbée par une organisation générale. En présence de ces fausses interprétations, Mgr Callegari, l'évêque de Padoue et le président honoraire de l'*Union*, écrivit au Vatican, pour connaître les intentions de l'autorité suprême. Voici la réponse de S. Em. le cardinal Rampolla :

« Illme et Rme Seigneur,

» Le Saint-Père a reçu la lettre pleine d'hommage, dans laquelle Votre Grandeur exposait l'anxiété qu'a provoquée en elle la nouvelle de quelque journal, relativement à l'existence de l'*Union catholique pour les études sociales*, dont vous êtes le président honoraire si digne d'éloges. Sa Sainteté, qui a vu avec plaisir votre recours confiant, veut que j'assure Votre Grandeur de sa pleine confiance et que je l'encourage, en son auguste nom, à être entièrement tranquille, parce que les appréhensions sus-indiquées n'ont absolument aucun fondement. Sa Sainteté veut même que Votre Grandeur continue l'œuvre entreprise, avec son zèle et son habileté ordinaires, œuvre qui a été jusqu'à présent si avantageuse à la religion et à la science, et dont l'existence, par les temps qui courent, n'est pas seulement utile, mais même nécessaire à beaucoup d'égards. »

## LE MINISTÈRE
### et les radicaux

La *République Française*, organe de M. Méline, publie l'entrefilet suivant :

« Les journaux de l'opposition nous répètent, depuis une semaine, que le Cabinet est dans une situation désespérée, qu'il est très divisé et qu'il ne songe plus qu'à terminer sa carrière.

» Nous pensions qu'après avoir colporté cette absurde information, à laquelle il était bien inutile d'opposer un démenti, nos confrères allaient nous annoncer que les radicaux socialistes se disposaient à porter le dernier coup à un ministère aussi ébranlé, mais ils n'en sont réduits sur ce point qu'à de vagues espérances d'interpellation.

» Puisqu'il est si facile de renverser le Cabinet, comment est-il aussi compliqué de découvrir, dans le parti radical-socialiste un opposant résolu à l'attaquer en face, comment se fait-il que personne ne se décide à interpeller le gouvernement sur sa politique générale, sur ses prétendues concessions aux réactionnaires ?

» S'il plaît aux adversaires du Cabinet de discuter, au début de la session nouvelle, les actes du ministère, le ministère ne se dérobera pas. »

## STATISTIQUE POLITICO-MAÇONNIQUE

Le *Moniteur Universel* reçoit une lettre sur les agissements politiques de la franc-maçonnerie et dont voici les principaux passages :

« Les 18, 19 et 20 décembre derniers, la grande loge de France, réunissant cette fois, par suite d'une fusion, les députés de toutes les loges de l'*Ecossisme*, a tenu sa session extraordinaire à Paris.

» La dernière livraison de la *Revue maçonnique* donne les noms des personnages qui, dans cette branche importante de la maçonnerie française, ont été élus membres du Conseil fédéral.

» Parmi ces sommités maçonniques vous remarquerez d'abord deux ministres du F.·. Félix Faure, le F.·. André Lebon, ministre actuel des colonies, et le F.·. Mesureur ex-ministre du commerce, de l'industrie et des postes.

» Viennent ensuite des parlementaires de notoriété moindre : le F.·. Cadet, député de la Haute-Vienne, le F.·. Magnien, député de Saône-et-Loire, et le F.·. Blanc (Philippe), sénateur de la Loire.

» Il se commet dans certaines loges des erreurs inexplicables — disait récemment la *Revue maçonnique* — ainsi nous relevons dans un discours que l'opinion n'a *rien à espérer du ministère* actuel, qui ne contient aucun franc-maçon. Or, il y a longtemps que nous avons fait connaître la part de la maçonnerie dans le ministère de notre F. Méline. »

« En effet, entre les noms des FF. Méline et André Lebon, la *Revue*, a dans sa livraison d'octobre dernier, cité des FF. Alfred Rambaud et Henry Boucher. »

## CURIEUSES RÉVÉLATIONS
### sur M. Constans

La *Dépêche* de Toulouse a publié sur le compte de M. Constans plusieurs histoires curieuses, dont quelques-unes sont assez peu connues :

« Lorsque, en 1881, Gambetta, président du Conseil, reçut la visite de M. Constans, qui sollicitait le gouvernement général de l'Indo-Chine, il fit part à son interlocuteur des bruits fâcheux qui couraient sur son compte.

» — C'est bien simple, cependant, répondit l'ancien ministre; il y avait à la sûreté générale, au chapitre des fonds secrets, des sommes considérables dont je n'avais pas l'emploi. Je m'en suis servi pour me faire une *couverture* chez un agent de change. Et comme j'avais, étant ministre de l'intérieur, des nouvelles certaines et des renseignements inédits, je pus spéculer à la Bourse à coup sûr et sans risquer les fonds dont j'avais fait l'emprunt à la caisse de la place Beauvau. Je n'ai donc rien détourné.

» Cette démonstration ne convainquit sans doute pas Gambetta, car, ce ne fut que six ans plus tard que M. Constans fut envoyé en Indo-Chine.

» Quand on l'en rappela, son premier soin, en arrivant à Paris, fut de demander qu'on lui payât, sur la base de ses appointements, les vingt jours de traversée qu'il venait d'accomplir. Avant son départ d'Indo-Chine, il avait cependant touché trente mille francs de frais de voyage. Sa réclamation fut néanmoins accueillie, on lui compta douze mille francs.

» Un peu plus tard, il réclama une nouvelle indemnité de mille francs. Le sous-secrétaire d'Etat, M. de La Porte, refusa de payer et en référa à M. Carnot qui lui donna raison. Mais, à quelque temps de là, les mille francs furent payés par M. Etienne et une note que M. Carnot avait envoyée à M. de La Porte pour l'inviter à ne pas faire droit à la demande injustifiée de M. Constans, avait disparu du dossier.

» Cette somme de mille francs, si âprement réclamée, représentait le transport de Marseille à Paris de marchandises précieuses dont M. Constans avait pris livraison, en passant avec divers négociants chinois des conventions par lesquelles il se réservait de les acheter ferme en arrivant à Paris, ou de les remettre à la disposition du vendeur.

» De ce chef, M. Constans réalisa un joli bénéfice, attendu que sa qualité de ministre plénipotentiaire le dispensait des droits de douane. Il empochait donc, au minimum, le montant de ces droits. On pourrait sans doute, ajoute la *Dépêche* de Toulouse, retrouver la trace de certaines lettres de voiture à la Compagnie du P.-L.-M.

## LE NAUFRAGE DE LA « BELGIQUE »

### LE RETOUR DES « ESCAPÉS » A ANVERS

Nous avons publié, hier matin, la dépêche annonçant que neuf hommes de l'équipage de la *Belgique* venaient de débarquer à Douvres. Parmi eux se trouvait, notamment, M. Fritz Stichting, premier mécanicien. Celui-ci est arrivé, en même temps que ses compagnons, avant-hier soir, à Anvers. Il a fait à un rédacteur de la *Métropole* :

#### Le récit du naufrage

Le 5 janvier dernier, la *Belgique*, venant de Bayonne, traversait la passe de la Tête de Chat, entre la côte française et l'île de Sein. Il était une heure du matin. Deux phares guident les navires dans cette traversée assez dangereuse. La lumière du phare de l'île devait marquer rouge et marquait au contraire vert ; c'est ce qui trompa le pilote ; depuis le 1er janvier, cette lumière avait été changée ; les marins du navire, comme le pilote, ignoraient cette circonstance. La lumière vertе fit croire à la présence d'un autre navire, et le pilote estima le phare plus avant sur sa gauche ; c'est ainsi que la *Belgique* alla donner sur les récifs de l'île de Sein.

Un craquement sinistre se fit entendre et, bientôt, tout le monde fut sur le pont. La mer était très houleuse, le vent soufflait impétueux, la nuit était épaisse.

Le capitaine voulut nous rassurer, prétendant qu'il n'y avait pas de danger immédiat.

Mais la majorité ne fut pas de son avis, d'autant plus que l'appareil qui fait fonctionner le gouvernail avait été brisé par le choc. Le timonier, pendant trois heures, essaya de le faire manœuvrer à force de bras, mais bientôt il dut abandonner ces essais infructueux.

A chaque instant, des vagues balayaient le pont et l'on prévoyait le moment où le navire allait couler. La panique et l'indiscipline régnaient à bord.

C'est après trois heures d'efforts que les embarcations furent mises à la mer, non sans peine. Le premier lieutenant Lynen, avec le maître d'équipage Wiendt et le novice Nielsen, prit place dans un youyou.

Pendant trois quarts d'heure, le mécanicien Stichting pria le capitaine Kersling de prendre place dans le canot et d'essayer de gagner la côte. Celui-ci résista à ses demandes, refusant catégoriquement d'abandonner son navire, prétendant que le danger n'était pas imminent, bien plus, que ce « serait faire une bêtise » que de prendre la mer en canot. Ce serait, disait-il encore, chercher la mort.

Mais les hommes ne l'entendaient pas ainsi, et bientôt, sans les ordres du capitaine, le grand canot fut mis en mer; y prirent place : Stichting, Fritz, 1er mécanicien ; Grosser, Otto-Hugo, 2e mécanicien; Saupp Martin, Wittke matelots; Matzen Emile, novice ; Schmidt Hermann, Prushs Carl, chauffeurs; Mummenhoff Heinrich et Mobs Heinrich, charbonnier.

L'embarquement fut très difficile, et un des hommes de l'équipage, le maître d'hôtel Kruplin, par suite d'une vague manqua le canot mais put s'accrocher au bordage du navire.

En ce moment, une grande vague déferla le long du navire et emporta en mer le canot dont les amarres avaient été lâchées.

Quatre hommes restaient donc à bord de la *Belgique* : le capitaine Kersting, le maître d'hôtel Kruplin, le cuisinier Siegel et le matelot Meyer.

Le canot fut porté en pleine mer et ballotté au gré des flots pendant trente-six heures.

La mer était tellement houleuse qu'il n'y avait aucun moyen de calculer la direction.

Les vivres manquaient. Ordinairement, la barque de sauvetage est munie d'un tonneau d'eau et d'une caisse de biscuits. Cela n'existait pas en l'occurrence. Bien plus, les naufragés étaient peu vêtus. Ils avaient été réveillés dans leur sommeil par le choc suivi des appels des matelots de quart. Les uns manquaient de pantoufles, les autres de chaussures. Tous, trempés d'eau saline, grelottaient et bientôt la faim s'unit au froid pour les exténuer.

Un des naufragés avait emporté un tonnelet d'huile et, de temps en temps, en répandait une partie autour du canot pour faciliter sa navigation.

Les forces de chacun diminuaient et l'horrible faim commençait ses tortures. Déjà, un des naufragés était tombé faible lorsque le canot fut aperçu par le steamer anglais *Glendoghard*, capitaine Benn.

Celui-ci envoya une embarcation de secours et les neuf escapés furent recueillis à bord du steamer.

L'un des hommes de l'équipage de la *Belgique*, en prenant pied sur le *Glendoghard*, tomba inanimé. Les soins les plus empressés furent prodigués aux malheureux. On les réconforta, on les habilla avec des vêtements de marins anglais et quand le steamer parvint à Douvres, tous les naufragés étaient déjà remis des terribles angoisses et souffrances qu'ils avaient endurées. A Douvres, on fit excellent accueil à l'équipage de la *Belgique* et, par les soins du consul belge, chaque homme fut habillé et rapatrié.

#### A Anvers

Quand le train de 7 h. 06 m. entra en gare de l'Est, un nombreux public s'est porté vers les compartiments du train. On remarquait notamment la famille du capitaine : trois dames et un homme ; des femmes de matelots.

Dans le même train se trouvaient les trois échappés de Brest. Ils descendent les premiers sur le quai. Aussitôt les familles de leur demander des nouvelles de leurs compagnons. Ils n'en ont aucune et ignorent ce qu'ils sont devenus.

L'un d'eux dit : nous ne sommes que trois échappés ! Aussitôt cris et pleurs; mais voilà que d'un compartiment éloigné, descendent un à un des rapatriés de Douvres. Ceux de Brest ignoraient leur présence dans le train. Reconnaissance, embrassades, explosion de joie, demandes de nouvelles, une véritable exhérance de vie et de tendresse. Tous les marins revenus d'Angleterre et de France s'embrassent. C'est un spectacle émouvant.

Mais aussi, dans quelques groupes à l'écart, ce sont des pleurs et des lamentations. Les parents du capitaine s'éloignent édifiés sur la perte probable de celui-ci.

On raconte qu'une instruction a été ouverte par les autorités françaises pour établir les causes du sinistre. D'autre part, le *Journal des Marins* a l'intention, par une enquête, d'établir les responsabilités et de porter plainte en France si les gardiens des phares de l'île de Sein sont en défaut.

## UN HORRIBLE DRAME
### DANS L'AISNE

#### Un homme qui tue sa femme et ses deux enfants puis se suicide

Voici de nouveaux détails sur l'épouvantable drame qui a eu pour théâtre le pittoresque petit village de Merlieux-et-Fouquerolles, à quelques kilomètres d'Ardizy-le Château.

Le sieur Chedeville, un petit cultivateur, a tué sa femme et ses deux enfants, âgés l'un de dix et l'autre de six ans, puis s'enfermant dans sa maison, il y a mis le feu.

Préalablement, il avait empilé derrière les portes des sacs de farine, coupé les instruments pour empêcher le sauvetage : il avait même rentré les ruches d'abeilles, qui furent brûlées. On croit (car les corps sont tellement carbonisés qu'il est impossible de reconnaître les traces de coups) que Chedeville a étranglé sa femme et ses enfants, puis les a portés au grenier où, après avoir mis le feu, il s'est pendu.

Les corps ont été retrouvés dans la pièce du bas, en tas, tombés en même temps que le plafond.

Tous les bestiaux (vaches, cheval) sont brûlés avec la maison.

Chedeville avait trente-neuf ans; il avait servi au Tonkin. On croit à un accès de folie.

## UNE TRAVERSÉE MOUVEMENTÉE

#### Émouvante lutte de deux torpilleurs. — Contre les éléments. — Sauvés à force d'énergie

Alger, 10 janvier. — Deux torpilleurs de notre défense mobile d'Algérie viennent d'accomplir une traversée émouvante.

Le torpilleur *175*, de première classe, commandé par le lieutenant de vaisseau de Ferré de Péroux, et le torpilleur *144*, de deuxième classe, commandé par le lieutenant de vaisseau Lavenir, appareillèrent le 20 décembre, à onze heures du soir, de Bizerte, à destination de Bône. Le temps était beau.

Vers trois heures du matin, la brise fraîchit rapidement et la mer se fait. Les torpilleurs mettent à la cape en diminuant de vitesse et essaient de gagner le mouillage de Tarbarka. Grains de pluie violents. Le *175* et le *144* se perdent de vue. Une lame emporte le Berthom du *144*, son ventilateur s'arrête. La pression tombe et la machine stoppe. Pour éviter d'être entraîné sur les récifs, il faut à tout prix donner quelques tours. On chauffe avec du bois, des avirons, des paquets d'étoupe imbibés de pétrole. Enfin la machine repart, il était temps.

Les deux torpilleurs se retrouvent à Tabarka. L'abri est nul. Mer énorme. Les deux chaînes cassent coup sur coup. Ils n'ont que le temps de faire en arrière à toute vitesse pour éviter d'aller à la côte et les voilà de nouveau à la mer, obligés, cette fois, de rester au large puisqu'ils n'ont plus d'ancre ni l'un ni l'autre.

La mer est effroyable. Lames creuses de 8 mètres. Par moments, l'avant et l'arrière sont entièrement hors de l'eau. Les ponts sont balayés de bout en bout. Tout le matériel est arraché. Le commandant du *175* est jeté violemment à plat pont et fortement contusionné.

Les torpilleurs manœuvrent pour s'élever au nord, afin de pouvoir ensuite laisser courir vent arrière, si la machine vient à manquer.

Un grain le sépare encore. La mer ne diminue pas, les cales sont pleines d'eau, le roulis excessif. Les chauffeurs se tiennent à genoux et se cramponnent comme ils peuvent. Le *175* échappe le premier à cette terrible épreuve. A onze heures du soir, le 21, il donne dans les jetées de Bizerte.

Le *144* n'arriva qu'à une heure du matin, le 22. Il n'avait plus de charbon que pour trois heures de marche. Chauffeurs et mécaniciens étaient à bout de forces. Personne à bord n'avait rien pris depuis trente-deux heures. La cuisine et ses Berthom étaient enlevés.

Sur les deux torpilleurs, machine et chaudière ont admirablement résisté. De l'avis des commandants, il faut avoir vu ces bâtiments dans de pareilles circonstances, avec des lames de huit mètres, alors que toutes les allures sont dangereuses, pour acquérir une grande confiance dans leur endurance et leur stabilité.

Les équipages se sont montrés au-dessus de tout éloge.

Dès le 23, le *175* était en mesure d'appareiller pour porter secours à un navire qu'on signalait comme naufragé aux environs du cap Engeltra. Il ne trouva sur les lieux que des épaves.

## A PROPOS D'EXÉCUTION

Faut-il changer le mode d'exécution ? La guillotine doit-elle être supprimée ? Est-il utile d'adoucir ou de précipiter le châtiment réservé aux assassins ? Telles sont les questions qui provoquent en ce moment une polémique macabre entre les journaux. Un confrère parisien écrit à ce propos :

M. Berthelot préconise l'acide prussique comme le moyen le plus expéditif de se débarrasser sans douleur (pour eux) des condamnés à mort.

L'Amérique, en effet, après avoir essayé de l'électrocution qui souvent rate le patient et le fait horriblement souffrir, s'occupe présentement de chercher un autre système, et elle a pensé à l'asphyxie par le gaz d'éclairage que l'on emploie à la fourrière pour les chiens errants non réclamés et qu'un impresario dégoûté de la vie expérimentait naguère sur lui-même. Le fait divers est tout récent.

Contrairement à l'avis des légistes américains, M. Berthelot ne pense pas que la mort par les carbures d'hydrogène soit aussi douce que veulent bien l'affirmer des gens qui n'en parlent, en somme, que théoriquement. Avec le gaz d'éclairage, la mort n'est pas instantanée. On observe des contractions, des soubresauts qui indiquent une lutte violente contre l'asphyxie, par conséquent souffrance certaine.

» Il n'y a, proclamé l'éminent chimiste, qu'un procédé immédiat pour amener une mort rapide, foudroyante même : c'est le cyanure de potassium ou l'acide prussique. Une très petite fraction dans une tasse de thé, par exemple, et sitôt bu ce mélange, la tête retombe aussitôt sur l'oreiller : c'est la mort instantanée.

Il est probable qu'au point de vue purement médical, M. Berthelot a absolument raison. En est-il de même au point de vue pénal? et la peine de mort, qui est surtout concervée dans nos lois pour l'exemple, pour la terreur salutaire dont elle doit frapper les criminels, gagnerait-elle, en France, à échanger la guillotine contre le tasse de thé cyanuré?

Nous ne le pensons pas.

Il nous souvient avoir entendu traiter la question au sujet des exécutions *intramuros* par un honorable magistrat auxiliaire du parquet, M. Baron, qui fut seize ans commissaire de police du quartier de la Roquette et, en cette qualité, assista à de nombreux « réveils du condamné » dans la cellule, les matins d'exécution.

M. Baron était convaincu que la peine de mort seule pouvait endiguer le flot montant de la criminalité. Il ne reprochait à la guillotine que son manque de publicité. Il aurait voulu qu'on guillotinât les criminels au grand jour, en plein soleil, à midi, sur une vaste place, où une foule énorme pourrait s'amasser.

La peine de mort, telle qu'on l'applique, au petit jour et devant un public restreint, lui paraissait avoir trop l'air d'une vengeance clandestine de la société. Ceux à qui elle est destinée à servir d'exemple, pour les retenir sur la pente du crime, ne sont pas admis à profiter de cette terrible leçon de choses.

Si l'on épouse la théorie ci-dessus, qui est celle d'un homme compétent et bien placé pour juger des sentiments des criminels, *a fortiori* l'exécution par l'acide prussique, dans la prison, manquerait-elle de ce cachet terrifiant, la vraie raison d'être de la peine capitale.

Avec la guillotine, la mort est très prompte et l'exécution infaillible. Laissons les Américains à leurs recherches et, avant de changer notre mode d'exécution, attendons, comme disait Alphonse Karr « que messieurs les assassins commencent. »

## NOUVELLES DU JOUR

**Troubles graves en Hongrie. — Conflit entre un paysan et un homme d'Etat. — Le paysan accidentellement tué. — Un château bombardé. — Une femme tuée par les gendarmes.**

Vienne, 10 janvier. — Avant-hier, le baron Banffy, président du conseil des ministres hongrois, s'est pris de querelle avec un paysan tandis qu'il se rendait sur le terrain de ses chasses à Nagyfaba-hogrise; dans la lutte, le fusil du baron partit malheureusement, et son adversaire tomba mortellement frappé.

A cette nouvelle, les paysans sonnèrent le curé de sonner les cloches pour amasser la population, et, sur son refus, forcèrent la porte de l'église.

Les habitants, réunis par le tocsin, se rendirent, en foule, au château, qu'ils bombardèrent à coups de pierres. Les gendarmes accoururent; ils reçurent des projectiles, et l'un d'eux, ayant été blessé, ils firent feu sur les mutins. Une femme fut mortellement atteinte. Il a fallu appeler un fort détachement de gendarmes pour permettre au baron Banffy de se retirer avec toute sa famille.

**Les élèves des écoles congréganistes d'Evreux. — Un legs qui reçoit une destination non conforme aux clauses du testament**

Paris, 10 janvier. — Dans l'*Autorité* de demain, M. de Cassagnac rapporte qu'un brave homme d'Evreux, nommé Letellier, avait légué à cette ville sa fortune pour venir en aide aux petites filles d'Evreux fréquentant les écoles qu'elles fussent laïques ou congréganistes.

*Il disait même que ce qu'il léguait pourrait servir* à mieux habiller les enfants des pauvres, le jour de leur première communion.

Or, dit M. de Cassagnac, une majorité s'est rencontrée au conseil municipal d'Evreux pour voter l'exclusion de ces libéralités aux enfants pauvres fréquentant les écoles congréganistes gratuites.

**L'élection de Brest**
**La candidature de M. l'abbé Gayraud**

Paris, 10 janvier. — La première réunion préparatoire, qui a eu lieu hier, à Lanitis, et qui décida de mettre en avant la candidature de M. l'abbé Gayraud, n'était composée que d'ecclésiastiques; dans la seconde réunion, qui doit se tenir mercredi, et à laquelle prendra part cette fois M. Gayraud, un grand nombre d'électeurs laïques viendront se joindre à l'élément ecclésiastique.

**Le nouveau nonce**

Paris, 10 janvier. — Le nouveau nonce apostolique, Mgr Clari, a été reçu aujourd'hui par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. Mgr Clari présentera, cette semaine, ses lettres de créance au Président de la République.

**Les 28 et 13 jours**

Paris, 10 janvier. — Une modification intéressante pour les réservistes et les territoriaux vient d'être apportée à la durée effective des périodes annuelles d'instruction.

Dorénavant, les dates seront calculées de manière que la durée totale de la convocation, journée de route aller et retour comprise, n'excède plus quatre semaines pour les disponibles et les réservistes, et, de même pour les territoriaux, il aurait été décidé que le temps de déplacement comptera pour la durée des périodes dont il s'agit.

**Notre résident général en Tunisie**

*Paris, 10 janvier.* — La *Libre Parole*, de demain, dans un article très violent contre M. Millet notre résident général en Tunisie, donne des détails sur l'arrestation de trois journalistes de la *Petite Tunisie* et sur la manière dont ils ont été traités en prison.

D'après la *Libre Parole*, ils auraient été considérés comme de simples vagabonds et soumis au régime ordinaire de la prison.

La *Libre Parole* ajoute, et nous lui laissons toute la responsabilité de l'information, que M. Millet aurait, ces jours-ci, donné une subvention de vingt mille francs à l'*Unione*, journal italien qui, d'hebdomadaire, devient immédiatement quotidien.

**Le roi Humbert et les grandes manœuvres de l'armée austro-hongroise**

Paris, 10 janvier. — Le *Figaro* de demain publie une dépêche de Rome, d'après laquelle il est peu probable, contrairement à ce qu'ont annoncé les journaux autrichiens, que le roi Humbert assiste, cette année, avec les empereurs Guillaume et François-Joseph, aux grandes manœuvres de l'armée austro-hongroise.

**Guillaume II et Bismarck**

Berlin, 10 janvier. — Les journaux commentent beaucoup le fait que l'Empereur Guillaume et le prince de Bismarck ne se sont adressé, cette année, aucun compliment de nouvel an, ainsi qu'ils avaient l'habitude de le faire tous les ans.

**La question arménienne**

Constantinople, 10 janvier. — Les notables arméniens, réunis sous la présidence du patriarche, ont décidé d'envoyer un messager à Marseille, Paris et Londres, pour prier les comités existants dans ces villes de renoncer à tout projet d'agitation extérieure.

**Les inondations en Espagne**

Séville, 10 janvier. — Les nouvelles reçues de la province annoncent que les dégâts, causés par les inondations, sont considérables. Toutefois, la crue du Guadalquivir commence à diminuer.

**M. Deibler conserve ses fonctions**

Paris, 10 janvier. — On dit que M. Deibler aurait songé à se démettre de ses fonctions d'exécuteur; mais, comme

## BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER

### FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

| Pr. clôt. | | | Ouvert | Clôtur. |
|---|---|---|---|---|
| 102 30 | 3 0/0 | comptant | 102 35 | 102 22 |
| 102 45 | 3 0/0 | terme | 102 42 | 102 25 |
| .... | 3 0/0 | Amort. compt | 100 70 | 100 65 |
| .... | 3 0/0 | » terme | .... | .... |
| 105 95 | 3 1/2 | comptant | 105 95 | 105 95 |
| 106 07 | 3 1/2 | terme | 106 05 | 106 05 |
| .... | Emprunt Tonkin | | 95 | .... |
| 420 | Argentins | | 421 | 419 |
| .... | Autriche | | 105 25 | .... |
| 70 | Brésil | | 70 | 69 90 |
| .... | Chine 5 0/0 | | .... | .... |
| .... | Egypte unifiée | | 108 | .... |
| 64 | Espagne extér. compt | | 64 | .... |
| 61 65 | » terme | | 62 20 | 62 15 |
| 91 30 | Italien 5 0/0 comptant | | 91 75 | .... |
| 91 80 | » terme | | 91 70 | 91 65 |
| 103 40 | Hongrois 4 0/0 | | 103 30 | .... |
| .... | Portugais 3 0/0 compt | | 24 80 | 25 |
| .... | » terme | | .... | .... |
| 24 50 | Turc (série D) terme | | 24 50 | 24 20 |
| .... | Russe 4 0/0 1890 | | 101 75 | 103 85 |
| 93 22 | — 3 0/0 1891 | | 93 40 | 93 15 |
| .... | — 4 0/0 1893 | | 105 75 | .... |
| 101 11 | — 3 1/2 1894 | | 101 50 | .... |

### OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER
(Cours au comptant)

| Pr. cl. | | | Clôt. | Pr. cl. | | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 69 .. | CRÉDIT FONCIER | Bons 1887 | 62 .. | 480 .. | Ardennes | 479 .. |
| 63 25 | — | — 1888 | 58 25 | 476 25 | Est 3 0/0 anc. | 477 .. |
| 506 50 | — | Commun. 1879 | 508 .. | 479 75 | — nouv. | 479 75 |
| 496 .. | — | — 1880 | 665 25 | 481 50 | Nord 3 0/0 anc. | 486 .. |
| 403 .. | — | — 1891 | 405 .. | .... | Nord 2 1/2 | .... |
| 500 .. | — | — 1892 | 500 .. | 198 .. | — nouv. | .... |
| .... | — | Foncières 1877 | .... | 489 .. | Orléans 3 0/0 a. | 480 .. |
| 501 50 | — | — 1879 | 503 .. | 482 .. | — n. | 483 75 |
| 459 50 | — | — 1883 | 461 50 | 460 .. | Orléans 2 1/2 0/0 | 451 .. |
| 503 .. | — | — 1885 | 504 .. | 456 .. | Ouest 3 0/0 anc. | 473 50 |
| 103 .. | — | — 5e 1885 | 102 50 | 481 .. | — nouv. | 481 25 |
| 490 .. | VILLE DE PARIS | F. 90 fr. p. 1895 | 490 .. | .... | Sud de France | 452 50 |
| .... | — | Obl. 1855-60 3 0/0 | .... | 402 50 | Econom. 3 0/0 | 401 50 |
| 578 .. | — | — 1865 4 0/0 | 576 .. | 102 .. | Ville Lyon 1880 | 104 50 |
| 435 50 | — | — 1869 3 0/0 | 435 75 | 414 .. | Marseille 1877 | 414 .. |
| 417 .. | — | — 1874 3 0/0 | 420 .. | 129 .. | Bordeaux 3 0/0 | 127 .. |
| 580 .. | — | — 1875 4 0/0 | 581 75 | 522 .. | — 1888 | 521 .. |
| 482 25 | — | — 1876 4 0/0 | .... | .... | Montpellier 1895 | .... |
| 406 .. | — | — 1886 3 0/0 | 407 75 | 500 .. | Dette Tunis. | 500 .. |
| 102 .. | — | — 4 1/2 | 103 .. | .... | P.-L.-M. fus. a | .... |
| 394 .. | — | — 1892 2 1/2 | 394 .. | .... | — fus. n. | .... |
| 101 .. | — | — 4 1/2 | 101 .. | .... | | |

### Bourse commerciale de Paris du 11 janv. 1897

| | Ouv. | Clôt. | | Ouv. | Clôt. | | Ouv. | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Alcool** | | | **Avoines** | | | **Farines** | | |
| Cour | 32 25 | 32 .. | Cour. | 45 80 | 45 85 | Cour. | 47 50 | 48 45 |
| Proch. | 32 75 | 32 50 | Proch | 45 90 | 46 05 | Proch | 47 90 | 48 30 |
| M.-Av. | 33 25 | 33 .. | M.-Av. | 46 40 | 46 .. | M.-Av. | 48 95 | 49 40 |
| 4 mai | 33 .. | 33 75 | 4 mars | 46 65 | 46 75 | 4 mars | 49 35 | 49 60 |
| **Blés** | | | 4 mai | 46 65 | 46 75 | 4 mai | 49 60 | 49 60 |
| Cour | 22 40 | 22 60 | **Lin** | | | Corbeil | 51 .. | 51 .. |
| Proch | 22 65 | 22 90 | Cour. | 41 50 | 41 50 | **Sucres** | | |
| M.-Av. | 23 40 | 23 90 | Proch | 42 .. | 41 75 | Cour. | 26 87 | 26 87 |
| 4 mars | 23 90 | 23 90 | M.-Av. | 42 50 | 42 50 | Proch | 27 12 | 27 12 |
| 4 mai | 23 90 | 23 90 | 4 mai | 43 75 | 43 75 | M.-Av. | 27 75 | 28 75 |
| **Seigles** | | | **Colza** | | | 4 mars | 28 21 | 28 25 |
| Cour. | 14 75 | 14 75 | Cour. | 55 25 | 55 .. | 4 mai | 28 25 | 28 25 |
| Proch. | 14 50 | 14 65 | Proch | 55 75 | 55 50 | **Roux.** | 25 14 | 25 12 |
| M.-Av. | 14 60 | 14 60 | M.-Av. | 56 25 | 56 25 | **Raffin.** | 97 .. | 97 .. |
| 4 mars | 14 10 | 14 20 | 4 mars | 56 75 | 56 75 | **Circulat.** | .... | .... |
| 4 mai | 14 40 | 14 50 | | | | | | |

## BOURSE DE LILLE DU 11 JANVIER
*(par fil téléphonique spécial)*

| VALEURS | Compt | Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Cours précéd |
|---|---|---|---|---|---|
| Lille 60, r. 400 | .... | 421 .. | OBLIGATIONS | | |
| » 90, r. 500 | .... | 503 .. | Bains Lillois | .... | 500 .. |
| » 68, r. 500 | .... | 513 .. | Union Ind. N. | .... | 140 .. |
| » 77, r. 500 | .... | 504 .. | Gaz de Wazem | .... | 521 .. |
| » 84, r. 400 | .... | 404 .. | Ch. de fer Econ. | .... | 495 75 |
| » 84, 1/4 | .... | 405 .. | Denain Anzin. | .... | 317 50 |
| » 87, r. 400 | .... | 404 .. | Cambrelis | .... | 312 50 |
| » 93, r. 500 | .... | 512 .. | CHARBONNAGES | | |
| Roub.-T. 1869 | 50 .. | 45 .. | Annich. 12e | 11400 | 11250 .. |
| Roubaix. 1892 